

FE.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2002-230 DU 15 MAI 2002

portant nominations des Présidents de
Chambres à la Cour Suprême.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la Loi n° 83-005 du 17 mai 1983 portant statut de la magistrature béninoise ;
- Vu** l'Ordonnance n° 21 /PR du 26 avril 1966 portant composition, organisation, fonctionnement et attributions de la Cour Suprême, remise en vigueur par la loi n° 90-012 du 1^{er} juin 1990 ;
- Vu** la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu** le Décret n° 2001-170 du 07 mai 2001 portant composition du gouvernement et le décret n° 2002-082 du 20 février 2002 qui l'a modifié ;
- Vu** le Décret n° 2000-600 du 29 novembre 2000 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice, de la législation et des droits de l'homme ;
- Sur** proposition du Président de la Cour Suprême après avis conforme du Conseil Supérieur de la Magistrature en sa séance de 18 avril 2002 ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 08 mai 2002 ;

D E C R E T E :

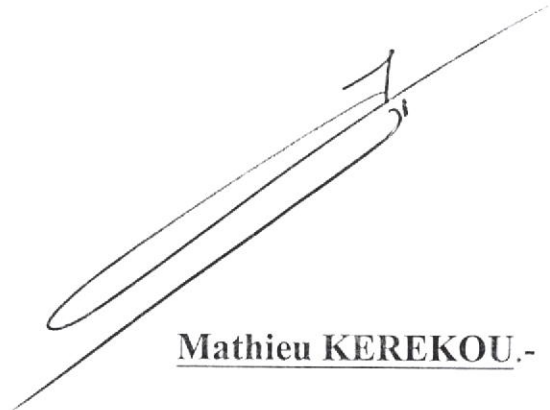
Article 1^{er} : Les magistrats dont les noms suivent sont nommés Présidents des Chambres à la Cour Suprême, comme ci-après :

- Président de la Chambre Judiciaire : Madame Edwige BOUSSARI
- Président de la Chambre des Comptes : Monsieur Firmin DJIMENOU
- Président de la Chambre Administrative : Monsieur Grégoire ALAYE.

Article 2 : Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 15 mai 2002

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



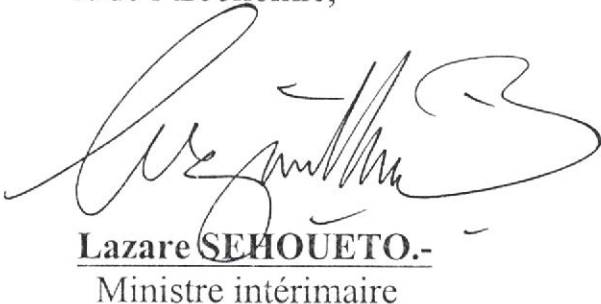
Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre d'Etat Chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale, de la Prospective
et du Développement,



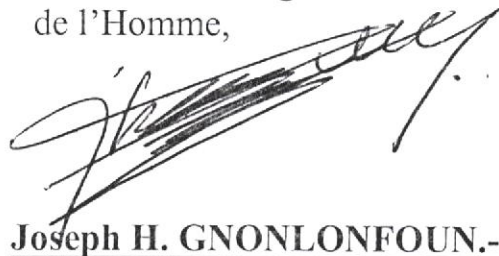
Bruno AMOUSSOU

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,



Lazare SEHOUE TO.-
Ministre intérimaire

Le Garde des Sceaux, Ministre de la
Justice, de la Législation et des Droits
de l'Homme,



Joseph H. GNONLONFOUN.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MCCAG-PD 4
MJLDH 4 MFE 4 AUTRES MINISTERES : 18 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-
DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA
3 UNB-ENA-FASJEP 3 INTERESSES 03 JO 1.